

Tu veux devenir avocat(e)

Le système de Bologne synonyme de l’embarras du choix

Tu t’es décidé(e) à entreprendre des études de droit, car tu aimerais un jour exercer comme avocat(e) et donc obtenir un brevet d’avocat en Suisse. Grâce au système de Bologne, tu peux librement choisir ce que tu veux étudier (*quelle matière*) et l’endroit où tu veux obtenir tes crédits (*dans quelle université*).

Dans quelques années, tu passeras tes examens de Master et tu te mettras à la recherche de places de stage, en contactant études et tribunaux. Tu te réjouiras, après de longues études, de pouvoir enfin mettre en œuvre concrètement les principes théoriques acquis. Tu te poseras peut-être les questions suivantes : qu’attend-on finalement de moi durant mes stages ? Ai-je acquis le bagage nécessaire pendant mes études ? Les cours choisis parmi l’offre si riche proposée par les universités étaient-ils « les bons » ?

En prévision de tes futures expériences professionnelles et stages à venir, nous souhaitons te faire part de quelques réflexions et suggestions.

De solides connaissances de base comme prélude à toute spécialisation

Certaines branches du droit et certains domaines juridiques sont, à notre sens, des piliers centraux et incontournables à acquérir et maîtriser pour devenir avocat(e) en Suisse. Ces notions constituent des bases fondamentales et élémentaires du savoir juridique requis pour une formation solide. Elles sont dès lors particulièrement importantes tant lorsque nous devons sélectionner nos futur(e)s stagiaires, qu’au moment des examens du brevet.

Ces disciplines fondamentales ne comprennent toutefois pas seulement les principes généraux des différents domaines du droit. Une connaissance approfondie de chacune de ces branches est nécessaire.

- En droit privé
 - CC (Titre préliminaire, Droit de personnes, de la famille, des successions et Droits réels)
 - CO (Partie générale, Droit des contrats, de la responsabilité civile et Droit des sociétés)
 - CPC
 - LP
- En droit pénal
 - CP
 - CPP
- En droit public (fédéral et cantonal)
 - Droit constitutionnel et Droit administratif
 - Droit fiscal
 - Procédure administrative
- Procédure fédérale (LTF)

De solides connaissances de base comme condition fondamentale pour toute spécialisation

Les disciplines de base ainsi énoncées devront être *complètement et solidement* maîtrisées. Elles constituent une condition fondamentale pour pouvoir se spécialiser. Dès lors que tu envisages d'exercer le métier d'avocat(e), ces fondamentaux du droit devront être ta priorité absolue afin d'acquérir de solides connaissances dans chacune de ces disciplines. C'est en effet seulement en maîtrisant toutes ces notions fondamentales que tu pourras réellement envisager une spécialisation poussée et approfondie.

Dès lors, il est préférable de ne pas trop se spécialiser sur les bancs universitaires déjà. La véritable spécialisation intervient en fait de par la vie professionnelle. Ainsi, il paraît par exemple plus utile, pendant ton cursus universitaire, de concentrer ton énergie pour approfondir tes connaissances de la partie générale du CO plutôt que des contrats spécifiques, puisque finalement chacun de ces contrats repose sur la partie générale du CO. Tu dois disposer de connaissances solides de la procédure civile et de la LP afin de saisir les particularités du DPI. Tu dois parfaitement connaître les principes de droit administratif et de procédure administrative avant de te plonger par exemple dans le droit des assurances sociales ou le droit des migrations.

Les disciplines de base doivent ainsi se trouver au cœur de tes études. Et elles ne peuvent pas simplement être écartées après la réussite de l'examen. Ces notions accompagnent un(e) avocat(e) tout au long de son parcours, à compter des premiers stages au sein d'une étude ou d'un tribunal et pendant toute sa vie professionnelle. Sans ces dernières, l'avocat(e) n'aura pas l'assurance requise dans ses interventions et il/elle ne pourra développer ses connaissances de façon durable, ni se spécialiser.

De solides connaissances de base comme un acquis nécessaire pour un stage enrichissant

Pendant les stages effectués en vue de l'obtention du brevet d'avocat, il est judicieux de suivre des cours préparatifs, essentiellement en matière de droit cantonal bernois. Tu ne pourras vraisemblablement plus, à ce stade, rattraper les acquis fondamentaux qui te manqueraient.

Le stage d'avocat(e) est certes un lieu de formation. Mais notre contribution à la formation n'est pas la même que celle d'une université. Notre objectif est de t'offrir une vue d'ensemble sur les réalités pratiques de l'avocat ou du tribunal. Cela comprend avant tout une introduction aux activités concrètes d'avocat (entretiens avec des clients, développement de stratégies, négociation avec une partie adverse, rédaction d'avis de droit, comparution devant un tribunal), activités typiques d'une profession regorgeant de facettes, diverses et variées, attractives et passionnantes. Cela prend toutefois un certain temps et le stage est relativement court. C'est notamment pour cela que nous attendons de toi que tu maîtrises les connaissances fondamentales propres à chaque discipline du droit. Il serait regrettable de perdre trop de temps à rattraper des principes théoriques pendant le stage.

Plus tu maîtriseras les fondamentaux du droit, plus tu pourras profiter ensuite de ton stage – et mieux tu seras préparé(e) pour les examens du brevet et pour entamer une carrière professionnelle comme avocat ou comme magistrat.

Nous espérons ainsi que tu effectueras les bons choix et souhaitons que tes études soient captivantes !